

La Deuxième session ordinaire de l'année 2021 du Parlement communautaire s'est tenue par visioconférence du 11 octobre au 09 novembre 2021.

La séance solennelle d'ouverture a été essentiellement marquée par le discours de l'Honorable ETONG Hilarion, Président du Parlement Communautaire.

Après avoir rappelé que les travaux de la présente session se tenaient une fois de plus en visioconférence, en application de la lettre n° 000062/CEMAC/C/P/DC du Président de la Commission de la CEMAC en date du 8 septembre 2020, portant modalités d'organisation des réunions, le Président a exprimé le plaisir de retrouver ses collègues bien que ce soit par écran interposé.

Il a invité la plénière réunie pour la première fois en session depuis la disparition tragique du Maréchal Idris Deby ITNO, Président de la République du Tchad, Etat Membre de la Communauté, à avoir une pensée pour la MEMOIRE de cet Homme d'Etat très engagé dans la cause de la CEMAC, en particulier, et de l'Afrique en général.

Par la même occasion, il a adressé les condoléances du Parlement Communautaire aux collègues de la délégation parlementaire du Tchad, et à travers eux, au peuple Tchadien.

Parlant de la session, le Président a indiqué qu'elle se tient une fois de plus dans un environnement toujours marqué par le spectre de la COVID-19 et ses nombreux variants de plus en plus incisifs, ce qui induit des incertitudes dans les différents pays de la sous-région et du monde.

La pandémie de COVID-19 continue de sévir, entraînant une récession mondiale dont les effets impactent les pays membres de la CEMAC. Le bel élan amorcé depuis le Sommet extraordinaire du 23 décembre 2016 à Yaoundé à été freiné. Ces assises, a-t-il rappelé, avaient débouché sur des résolutions dont la mise en œuvre avait jugulée les contre coups du double choc pétrolier survenu entre 2014 et 2016, et induit un frémissement qui avait favorisé un retour à la croissance.

A cause de la pandémie qui a engendré au plan planétaire des conséquences humaines, économiques, sociales d'un impact jamais égalé, les économies sont à nouveau soumises à rudes épreuve. La courbe de croissance, à défaut d'être inversée est ralentie dans sa dynamique. Tous les économistes sont d'avis pour observer que les équilibres macro-économiques et financiers se sont effondrés avec toutes les conséquences sur le fonctionnement des Institutions de la CEMAC en général, et en particulier, ce qui s'est d'ailleurs ressenti sur le fonctionnement quotidien du Parlement Communautaire.

Le Président du Parlement Communautaire a précisé que toutes les difficultés relatives au fonctionnement quotidien de l'Institution, ont été régulièrement portées à la connaissance du Président de la Commission.

Sur cette question, comme sur d'autres (arriérés, montant des mises à disposition, dettes cumulées) qui lui ont été chaque fois soumises, et dont l'urgence est avérée, le Président a remercié le Président de la Commission à l'avance pour son attention particulière à leur examen, et pour les réponses qui ont, chaque fois, rendu possible la tenue de nos rencontres statutaires, malgré les tensions liées au contexte connu de tous et qu'aggrave la sempiternelle question de la rétrocession de la TCI.

Le Président a toutefois rappelé que, malgré le contexte sus-indiqué, le Parlement de la CEMAC resté présent et visible dans le paysage de la Communauté à travers sa participation à quelques rencontres Institutionnelles. Il a indiqué successivement la participation visioconférence :

- à la session extraordinaire du conseil des Ministres de l'UEAC, le 10 Août 2021 à Douala, essentiellement consacrée à la présentation du « rapport sur l'évolution de la situation macroéconomique dans la zone CEMAC en contexte de pandémie Covid-19 et à l'analyse des mesures de redressement » ;
- aux conférences budgétaires qui se sont déroulées du 6 au 14 septembre 2021 à Douala ;
- au Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etats de la CEMAC tenu le 19 août 2021 à l'initiative et sous la Présidence de Son Excellence Paul BIYA, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etats de la CEMAC, Président de la République du Cameroun, sur le thème « Evaluation de la situation macroéconomique de la CEMAC en contexte de pandémie de COVID-19 et analyse des mesures de redressements ».

Le Parlement Communautaire a salué l'organisation de ce Sommet Extraordinaire qui s'est tenu en présence des Responsables du FMI et de la Banque Mondiale, des Responsables de la BAD et du Gouvernement Français, et dont l'objectif était de réaffirmer la nécessité de viser avec plus de détermination « une croissance forte, durable et inclusive », en nous adaptant aux nouvelles sources de vulnérabilité et de fragilité que subit le monde et à l'effet de « reconstruire au mieux les économies de notre zone ».

Après avoir fait le constat que le redressement des économies passe aujourd'hui par la victoire sur la pandémie, la principale problématique était celle de savoir comment construire l'immunité collective qui en est la condition sine qua non, si seulement 2% de la population de la Communauté est vaccinée. D'où le plaidoyer versé au dossier par le Président Paul BIYA qui convoquait, et l'équité dans la vaccination (répartition des vaccins), et la solidarité pour en assurer le déploiement et la coordination.

Le Président a également noté, pour l'attention particulière du Parlement, la forte teneur économique des discours de circonstance prononcés pendant ce Sommet

extraordinaire par le Président BIYA, qui, avec ses Collègues Chefs d'Etat, a procédé à l'identification des pistes pour juguler l'effondrement de nos économies. Il a ainsi :

- de nouveau convoqué l'esprit de SOLIDARITE qui a prévalu depuis 2016 dans l'élaboration, avec le soutien précieux des partenaires au développement, des plans de riposte
- prescrit l'urgence de la mise en œuvre des mesures et actions retenues par le PREF-CEMAC avec, notamment, au plan des finances publiques :
 - o La mobilisation optimale des recettes non pétrolières
 - o La diversification des exportations pour s'affranchir des fluctuations des prix des matières premières
 - o La consolidation de la montée en puissance du système boursier sous régional pour mobiliser l'épargne et financer les entreprises locales.

Bref, il a recommandé l'inscription de nos économies dans un cycle « vertueux » de transformation structurelle.

A l'endroit de l'ensemble des députés communautaires, le Président a précisé que c'est à dessein qu'il a insisté sur la version essentiellement économique de ce Sommet extraordinaire de YAOUNDE, pour avoir constamment à l'esprit pendant cette session, et même au-delà, cette donne au moment de l'examen des questions qui seront inscrites à l'ordre du jour par la Conférence des Présidents.

Parlant de la procédure à adopter dans le cadre de l'adoption des conclusions de la session, le Président a recommandé, comme ce fut le cas pendant le même exercice en 2020 effectué en visioconférence, que le Parlement s'adosse sur des procédures simplifiées mais conformes aux dispositions de l'art 100 du Règlement Intérieur. L'objectif fondamental étant de doter le Gouvernement de la Communauté d'un cadre juridique nécessaire à son fonctionnement.

Terminant son propos, le Président informé la plénière sur :

- La nomination au Tchad des membres du Conseil National de Transition qui tient lieu d'organe législatif. Il a souhaité que diligences soient faites par les nouveaux dirigeants de cette Instance pour déclencher les procédures de validation des mandats de ceux des collègues qui seront désignés comme membres de leur Délégation auprès du Parlement Communautaire ;
- La désignation des Députés Membres de la Délégation de la République Centrafricaine auprès du Parlement Communautaire, suite à une correspondance du Président de l'Assemblée Nationale en date du 07 septembre 2021. Parmi eux deux poursuivent leur mandat conformément aux dispositions des textes en vigueur. Trois sont appelés à remplacer des collègues qui n'ont pas été réélus lors des dernières élections législatives organisées dans ce pays. Le Parlement

adresse à ces derniers ses félicitations et leur souhaite une chaleureuse bienvenue au sein de la Représentation Communautaire.

A la suite de cette séance d'ouverture, le Parlement Communautaire a poursuivi ses travaux en séance plénière dans la soirée du 14 octobre 2021 sur un ordre du jour comportant les points suivants :

- I. Présentation de l'ordre du jour de la séance plénière ;
- I. Présentation des nouveaux députés de la délégation parlementaire de la RCA et du Congo ;
- II. Réaménagement partiel des Organes du Parlement Communautaire.

Appelant le deuxième point et après avoir constaté le quorum puis adopté l'ordre du jour, le Président a porté à la connaissance de la plénière qu'en date du 30 septembre 2021, qu'il a reçu de l'Assemblée Nationale de la République Centrafricaine une correspondance indiquant que, suite aux résultats du dernier tour des élections tenues le 25 juillet 2021, la délégation parlementaire centrafricaine auprès du Parlement de la CEMAC, se présente comme suit :

- 1) Honorable NGAMANA Evariste ;
- 2) Honorable DJEME Dieudonné Marien ;
- 3) Honorable EPAYE née MOUNDI Emilie Béatrice ;
- 4) Honorable NALKE DOROGO André ;
- 5) Honorable GAMBO née SOUANINZI Emilie Bernadette.

Conformément à la tradition parlementaire, les honorables NGAMANA Evariste, DJEME Dieudonné Marien et GAMBO née SOUANINZI Emilie Bernadette, ont été présentés à l'assemblée par leur délégation.

Poursuivant dans le même cadre, le Président a encore indiqué qu'en date du 11 octobre 2021, il a reçu de l'Assemblée Nationale de la République du Congo une correspondance précisant que l'Honorable Alphonse BIDOUNGA avait été désigné Député du Parlement Communautaire, en remplacement de l'Honorable Honoré SAYI nommé Ministre de l'Energie hydraulique du Gouvernement Congolais.

Toujours conformément à la tradition parlementaire, l'Honorable Alphonse BIDOUNGA a été présenté à la plénière par sa délégation.

A la suite de ces présentations, la plénière a abordé le troisième point de l'ordre du jour relatif au réaménagement partiel des Organes du Parlement Communautaire.

Le Président a en effet précisé que la nouvelle configuration de la délégation parlementaire de la Centrafrique devait amener à procéder au réaménagement partiel des Organes du Parlement Communautaire, notamment aux postes de :

- Vice-président, Membre du Bureau ;
- Président de la Commission des Affaires Institutionnelles (Commission N° 1);

-Deuxième Rapporteur de la Commission des Politiques Economiques (Commission N°2).

A cet effet, il a invité la délégation de la République Centrafricaine à bien vouloir présenter ses candidats aux fonctions sus-indiquées.

A la suite de cette sollicitation, suite à leur proposition de candidature par leur délégation, les Honorables Députés NGAMANA Evariste, NALKE DOROGO André et DJEME Dieudonné Marien ont été désignés aux postes respectifs de Vice-président, Membre du Bureau, Président de la Commission des Affaires Institutionnelles (Commission N°1) et Deuxième Rapporteur de la Commission des Politiques Economiques (Commission N°2).

La séance plénière du 08 novembre a amené le Parlement à travailler sur un ordre du jour qui comportait les points suivants :

- I. Présentation de l'ordre du jour de la séance plénière ;
- II. Présentation des affaires inscrites à l'ordre du jour.

En effet, suite à la transmission de neufs (9) projets de textes par la Commission de la CEMAC au Parlement, projets devant être examinés en urgence conformément aux exigences du calendrier des réunions statutaires de la Communauté, le Parlement a réaménagé son calendrier de travail en vue de procéder à l'examen et à l'adoption de ces projets.

Par ailleurs, compte tenu des circonstances qui astreignent toujours les députés à effectuer les travaux en visioconférence, situation qui ne favorise pas l'organisation des réunions requises selon la procédure législative ordinaire, le Parlement a encore opté pour la procédure simplifiée d'adoption des textes, sur la base des dispositions de l'article 100 du Règlement intérieur.

Après avoir pris acte du dépôt de ces projets de textes et reprecisé la procédure, le Parlement a poursuivi ses travaux, en date du 09 novembre 2021, dans le cadre de la Commission de Chambre entière et de la Séance plénière sur un ordre du jour se déclinant ainsi qu'il suit :

- I. Examen et adoption des projets d'avis ;
- II. Présentation des nouveaux députés de la délégation parlementaire de la République du Tchad ;
- III. Réaménagement partiel du Bureau et affectation des députés de la délégation parlementaire du Tchad dans les Commissions;
- IV. Examen et adoption du compte rendu des travaux de la session ;
- V. Clôture de la session.

Sur le point relatif à l'examen et l'adoption des projets d'avis sur les textes et convention concernant le droit d'établissement et la libre circulation des personnes, des biens et des services et les accords d'association, le Président du Parlement Communautaire a donné la parole au Représentant du Président de la Commission de la CEMAC, pour présenter l'ensemble des textes aux Parlementaires.



L'exposé des motifs présenté par le représentant du Président de la Commission de la CEMAC a suscité de la part des Honorables députés diverses préoccupations portant sur :

- L'inadéquation entre l'application de ces textes et la libre circulation qui n'est pas effective ;
- La date butoir de l'application desdits textes ;
- Le droit de recours en cas de refus d'un Etat membre de respecter le droit à l'établissement ;
- L'homologation des diplômes ;
- La sécurité des élèves et étudiants en cas de crise dans un Etat membre de la CEMAC ;
- La différence entre le droit d'établissement et le droit de prestation.

Réagissant à ces préoccupations, la Commission de la CEMAC a apporté des réponses satisfaisantes aux députés.

Après en avoir délibéré à l'issue du débat général, la Commission de Chambre entière a émis un avis favorable et conforme pour l'adoption des projets de textes ci-après :

1. Projet de règlement relatif à la libre circulation des Avocats ressortissants des pays de la CEMAC ;
2. Projet de directive relative à la libre circulation et l'établissement des Architectes ressortissants des pays de la CEMAC ;
3. Projet de directive relative à la libre circulation et l'établissement pour l'ouverture des agences de tourisme et l'organisation des voyages par le ressortissant d'un Etat membre établi sur le territoire d'un autre Etat membre de la CEMAC ;
4. Projet de directive relative à la libre circulation et l'établissement pour la création d'un établissement privé d'enseignement maternel, primaire, secondaire, supérieur ou professionnel par le ressortissant d'un Etat membre établi sur le territoire d'un autre Etat membre de la CEMAC ;
5. Projet de directive relative à la libre circulation et l'établissement des Chirugiens-Dentistes ressortissants des pays de la CEMAC ;
6. Projet de directive relative à la libre circulation et l'établissement des Pharmaciens ressortissants des pays de la CEMAC ;
7. Projet de directive relative à la libre circulation et l'établissement des Sages-femmes, maïeuticien, infirmiers-accoucheurs, infirmiers spécialisés en santé de reproduction, ressortissants des pays de la CEMAC ;
8. Projet de directive relative à la libre circulation, à l'établissement pour l'implantation et l'ouverture de la formation sanitaire privée par le ressortissant d'un Etat membre établi sur le territoire d'un autre Etat membre de la CEMAC ;

9. Projet de convention de partenariat entre la Carte Rose CEMAC et la carte Brune CEDEAO.

La Plénière a fait siennes les conclusions du rapport de la Commission de Chambre entière et a entériné l'avis favorable émis pour l'adoption des projets de textes sus-indiqués.

Passant au deuxième point qui appelait la présentation des nouveaux députés de la délégation parlementaire de la République du Tchad, le Président a indiqué que, en date du 05 novembre 2021, il a reçu du Conseil National de Transition, nouvel organe législatif Tchad une correspondance indiquant que la délégation parlementaire tchadienne auprès du Parlement de la CEMAC, est désormais composée des Honorables Députés ci-après :

- ALI KOLOTOU TCHAIMI ;
- ROMADOUMNGAR FELIX NIALBE ;
- BOMRA ROBERT ;
- CATHIA DJOUNFOUNE ;
- MAHAMAT SALEH MOUSSA.

Conformément à la tradition parlementaire, les honorables **CATHIA DJOUNFOUNE** et **MAHAMAT SALEH MOUSSA**, ont été présentés à l'assemblée par leur délégation.

A la suite de ces présentations, la plénière a abordé le troisième point de l'ordre du jour relatif au Réaménagement partiel du Bureau et affectation des députés de la délégation parlementaire du Tchad dans les Commissions ;

Le Président a précisé que la composition actuelle de la délégation parlementaire du Tchad amène à procéder au réaménagement partiel du Bureau et à l'affectation des députés de la délégation parlementaire du Tchad dans les Commissions.

A cet effet, il a invité la délégation de la République du Tchad à présenter ses candidats aux postes de :

- Vice-président, Membre du Bureau ;
- Deuxième Questeur, Membre du Bureau.

Conformément à leur proposition de candidature par leur délégation, les Honorables Députés **ALI KOLOTOU TCHAIMI** et **BOMRA Robert** ont été désignés aux postes respectifs de Vice-président, Membre du Bureau, et Deuxième Questeur, Membre du Bureau.

Le Président a, à nouveau, invité la délégation du Tchad à indiquer l'affectation des autres députés dans les Commissions, ce qui a également été fait.

Parvenu au terme de ses travaux, et après avoir adopté le compte rendu y relatif, le Parlement a organisé dans la soirée du 09 novembre 2021 la séance solennelle de clôture de la session marquée par le discours de son Président, l'Honorable ETONG Hilarion.

Fait, le 09 novembre 2021

Le Président

Hilarion ETONG

